

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Le Conseil Municipal se réunira :

**Le Jeudi 30 Avril 2026**  
**À 19 heures**  
**Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un(e) Secrétaire
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 Avril 2026
3. Finances :
  - Vote du taux des taxes d'imposition 2026
  - Vote du budget primitif 2026
4. Informations et questions diverses
5. Remerciements



Le Maire,  
Guillaume GILLES



Affiché le 24 15 Avril 2026